

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 16 MARS 2009

Informations brèves**Affaires fédérales**

Lors de sa séance du lundi 16 mars 2009, le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale :

SuisseEnergie après 2010

Le Conseil d'Etat soutient la poursuite et le renforcement du programme national SuisseEnergie en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. A ses yeux, ce programme est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la politique énergétique fédérale dans les domaines qui lui sont propres et pour soutenir les programmes de politique énergétique des cantons. Le Conseil d'Etat regrette toutefois que le programme proposé ne pose pas les jalons qui permettront d'organiser la transition au cours des 15-20 années à venir. Il souhaite dès lors que la politique énergétique à moyen terme serve, sans plus attendre, à mettre en place les infrastructures qui permettront de valoriser les ressources renouvelables locales indispensables à un avenir énergétique durable et demande d'ajouter dans les domaines prioritaires un programme national d'utilisation rationnelle de l'énergie à l'échelle du territoire. Il s'agit, notamment, de développer des réseaux de chaleur et des centrales de transformation des combustibles intégrant les technologies les plus efficaces du couplage chaleur-force. Ces infrastructures efficaces seront ensuite converties aux énergies renouvelables, au fur et à mesure de leur développement, ainsi qu'à la récupération. Le gouvernement neuchâtelois souhaite également une stratégie de développement des énergies renouvelables en Suisse à grande échelle avec notamment un programme ambitieux de géothermie à moyenne et grande profondeur. S'agissant de notre approvisionnement électrique, il note qu'il est indispensable d'augmenter la production à partir d'énergies renouvelables en Suisse sans recourir donc aux importations d'électricité d'origine renouvelable. Les dispositions fédérales constituant un frein au développement des filières renouvelables, en particulier de celle du solaire photovoltaïque, le Conseil d'Etat invite le Conseil fédéral à proposer une révision de la loi sur l'énergie afin que le potentiel de développement d'électricité d'origine renouvelable de toutes les filières puisse être pleinement exploité.

**Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00,
Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.**

Dispositions d'exécution relatives au nouveau régime de financement des soins

Rejoignant la position de la CDS, le Conseil d'Etat appuie en particulier la demande de report de l'introduction de ces dispositions au 1^{er} janvier 2011, ceci pour deux raisons : tout d'abord, une nouvelle loi sur le financement des homes est en gestation dans le canton Neuchâtel, qui ne pourra bien évidemment pas entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2009 ; ensuite, pour Neuchâtel, les nouveaux tarifs représentent pour les institutions une perte de plusieurs millions de francs qui devront être notamment compensés par les

pouvoirs publics. Un tel transfert de financement doit être chiffré précisément et le rattrapage doit être planifié.

Contact : Yves Grosclaude, responsable de la filière soins à domicile au Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Affaires cantonales

Votation fédérale et cantonale du 17 mai 2009: 10^e test de vote électronique et arrêté de convocation adopté

Après neuf tests de vote électronique qui se sont déroulés avec succès lors des scrutins des 25 septembre et 27 novembre 2005, 26 novembre 2006, 11 mars et 17 juin 2007 (quatre objets cantonaux), 24 février, 1^{er} juin et 30 novembre 2008, ainsi que le 8 février 2009, le Conseil d'Etat introduira un nouvel essai pour la votation fédérale et cantonale du 17 mai 2009. Le Conseil fédéral lui a en effet accordé son autorisation pour ce 10^e test de vote électronique. La limite du nombre d'électrices et électeurs pouvant voter par Internet reste fixée à 8.000 comme pour le scrutin fédéral du 8 février. Et le Conseil d'Etat prévoit à nouveau l'intégration des Suisses de l'étranger au processus de vote électronique, pour autant qu'ils aient conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique. Il s'agit de la deuxième fois, après le scrutin du 17 juin 2007, que le vote électronique est disponible pour des objets concernant une votation cantonale.

Le Conseil d'Etat a en outre adopté l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour la votation fédérale et cantonale du 17 mai 2009. Le scrutin sera ouvert dimanche 17 mai 2009 de 10 heures à 12 heures. Le vote par correspondance est également possible de même que le vote par internet.

Contact : Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 52 personnes et de leurs familles.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 17 mars 2009